

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Représentée par ROBIN Nicolas
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Absente
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Présente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Représentée par LUTBERT Hélène
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Présente

Direction du pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Excusée
Personnel du pôle universitaire	
RELMY Fabien (responsable administratif et financier adjoint du pôle Guadeloupe)	Présent

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h43.

Le secrétaire de séance est Monsieur Relmy et la secrétaire adjointe de séance est Madame Tassius.

	Membres
Présents	7
Représentés	2
Absents	1
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du procès-verbal du CSAS du 25 février 2025

B- Affaires institutionnelles

1. Statuts UFR STAPS

C- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit la réunion du comité par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du CSAS s'il y a des questions diverses. Deux questions diverses ont été posées.

Madame Martial pose une question relative au marché des imprimantes.

Madame Rémi pose une question relative à la problématique de l'eau sur le pôle.

A. Approbation du procès-verbal du CSAS du mardi 25 février 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial s'il y a des remarques sur le procès-verbal du CSAS du mardi 25 février 2025.

Madame Aubatin pose une question relative à la signature des procès-verbaux des CSAS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe que le dernier procès-verbal sera signé par Monsieur Robin et par elle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le procès-verbal du CSAS du mardi 25 février 2025.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	2	3	9
Abstention(s)		1		1
Contre				0
Pour	4	1	3	8
Avis favorable				

Le procès-verbal du CSAS du mardi 25 février 2025 est approuvé à la majorité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires institutionnelles

1. Statuts UFR STAPS

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les statuts de l'UFR STAPS. Elle informe que les statuts ont été votés en conseil de composante et ont reçu un avis favorable. Les statuts ont été mis en conformité et travaillés avec la composante et le service juridique. Elle demande aux membres du CSAS s'il y a des remarques ou des questions sur les statuts de l'UFR STAPS.

Madame Rémi indique qu'à l'article 7 des statuts de l'UFR STAPS, il est mentionné que « les élections partielles ont lieu à une date fixée par le Président de l'université dans les conditions prévues par les statuts de l'université. ». Elle précise que les conditions prévues pour les élections partielles des conseils d'UFR ne figurent pas dans les statuts de l'université pour les conseils de composantes mais uniquement pour d'autres entités centrales telles que le conseil d'administration ou encore la CFVU.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'elle prend en compte la remarque. Cependant, elle explique qu'il s'agit des conditions d'élection précisées dans les statuts de l'université et qu'elle en discutera avec le service juridique.

Madame Rémi indique qu'il y a des fautes d'orthographe dans l'article 16 à la page 7 des statuts de l'UFR STAPS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe qu'elle prend en compte la remarque et que les corrections seront apportées.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les statuts de l'UFR STAPS.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	2	3	9
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	2	3	9
Avis favorable				

Les statuts de l'UFR STAPS ont été approuvés à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question de Madame Martial relative au marché des imprimantes. Elle dit s'être renseignée auprès du service des marchés et des achats et que l'INSPE sera en capacité d'effectuer des impressions. Elle informe qu'elle se rapprochera à nouveau du service des marchés concernant la date effective de la mise en place de ce marché.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande à Madame Rémi de développer sa question relative à la problématique de l'eau sur le pôle.

Madame Rémi demande si des travaux sont prévus par le SMGEAG ou d'autres structures pour résoudre les problèmes de pressions occasionnant le manque d'eau, afin que la situation soit résolue pour la rentrée. Elle s'interroge sur la capacité des citernes, elle donne l'exemple de la citerne de l'UFR SJE, disant que le plus souvent, il n'y a pas d'eau. Elle demande le nombre de citernes installées, leurs capacités, leurs emplacements et le projet pour garantir la continuité de la distribution de l'eau sur le campus. Elle souhaite savoir si le pôle a une idée de ce qui est prévu pour les étudiants qui résident au CROUS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que collaborer avec un établissement ne signifie pas se substituer à l'établissement, ce n'est pas l'université qui alimentera la résidence universitaire du CROUS Antilles-Guyane. Elle informe que le CROUS échange avec le SMGEAG. Elle ajoute que le SMGEAG a la responsabilité d'alimenter l'ensemble du territoire. Elle précise qu'elle échange quotidiennement avec eux afin d'être informée des tours d'eau mis en place pour prévoir le réapprovisionnement en eau des citernes. Elle informe que le pôle Guadeloupe est bien équipé en citernes. Elle dit qu'il y a une citerne à l'INSPE, à l'UFR SJE, à la bibliothèque universitaire, à l'administration générale, à l'amphithéâtre Tassius, à l'amphithéâtre Mérault, une citerne d'appoint à l'UFR STAPS qui n'est pas encore raccordée et enfin qu'il y aura bientôt une au pôle. Elle dit qu'il n'y a pas de coupure d'eau sur le campus du Camp Jacob. Elle complète en disant que l'acquisition de citernes est coûteuse, car il y a une maintenance et il est nécessaire d'avoir le budget pour l'effectuer. Elle explique que pendant deux mois, il y avait une zone non alimentée en eau au niveau des bâtiments de l'UFR SEN et que des investigations ont dû être menées pour en identifier la cause. Elle confirme qu'actuellement, le problème est réglé, la pression de l'eau est suffisante. Elle ajoute que depuis le 13 mai 2025, il n'y a pas eu de remontées concernant des difficultés relatives à une absence d'eau.

Madame Rémi demande si toutes les citernes sont des citernes tampons.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe qu'il y a des citernes avec de l'eau pluviale et des citernes avec de l'eau courante. Elle dit que seule la citerne située au niveau de l'amphithéâtre Mérault est alimentée en eaux pluviales ce qui signifie que seuls les sanitaires sont alimentés. Elle dit que les citernes ont des capacités différentes, mais qu'il n'est pas possible d'installer une citerne à chaque bâtiment, car il y a le coût de la maintenance.

Madame Rémi indique qu'il y avait de longues périodes sans eau et que cela était gênant.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il y a eu une seule fermeture de l'établissement sur l'année universitaire et qu'alors il y avait moins de citernes. Elle précise que lors de la fermeture de l'université, l'office de l'eau de Guadeloupe a proposé un accompagnement et a constaté que le campus était bien équipé et a félicité le pôle pour le travail effectué.

Madame Rémi demande si cela est possible d'obtenir des aides financières.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que l'office de l'eau de Guadeloupe a proposé un accompagnement pour l'installation de citernes, mais que l'université en est déjà équipée. Elle ajoute que chacun a sa mission et que celle du SMGEAG est de garantir l'alimentation en eau et que celle du CROUS est de garantir des conditions de vie des étudiants dans les résidences universitaires. Elle confirme que cela n'empêche pas d'avoir des projets communs avec ces établissements et de collaborer dans l'intérêt de nos étudiants.

Madame Coquin-Boussissi dit qu'il serait bien d'anticiper le remplissage des citernes en prévision des grosses coupures d'eau annoncées pour la rentrée.

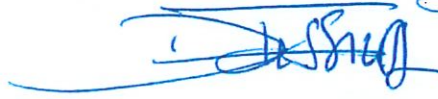
Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que c'est la raison pour laquelle la vérification doit être faite au niveau des composantes qui doivent transmettre l'information au pôle afin que ce dernier puisse faire la demande au SMGEAG pour l'approvisionnement en eau des citernes. Elle précise que lorsqu'il n'y a pas d'eau, de nombreux foyers sont concernés car cela impacte toute la Guadeloupe.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h08.

Le secrétaire de séance


Fabien RELMY

La secrétaire adjointe


Denise TASSIUS

La Vice-présidente du Pôle Guadeloupe


Pr. Célia JEAN-ALEXIS

